

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton de**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 081-218102283-20260602-20_2026-DE

SLO

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 08 présents, 09 votants.	
<u>Présents :</u> Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Béatrice RAMIREZ Jean-Pierre MAZERAN Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ Nathalie NOUVIALE	<u>Absent excusé :</u> Valérie RAMONÈDE (pouvoir Hervé JEANJACQUES) Jean-Philippe VERNHÈRES Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Béatrice RAMIREZ

Délibération n° 20/2026 – Élection correspondant Défense

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-22,
Vu le Code de la Défense et la réglementation relative à la désignation des correspondants défense dans les communes,

Vu la Loi n°7-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 29 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de nommer un correspondant défense pour assurer le lien entre la commune et les services de la Défense nationale,

Considérant la possibilité de procéder à l'élection des membres sans recours au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de procéder à l'élection d'un correspondant défense chargée de :

- Devenir l'interlocuteur privilégié pour la Défense, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.
- Assurer le lien entre la commune et le service départemental de la Défense,
- Informer la collectivité des dispositifs et actions de la défense, de sécurité civile et de prévention des risques,
- Contribuer à la coordination des actions de mémoire et de civisme avec les établissements scolaires et associations locales.

Monsieur Hervé JEANJACQUES en tant que correspondant Défense et Madame Martine ESCUDIÉ en qualité de suppléante.

Ainsi fait et délibéré à Roquemaure (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Hervé JEANJACQUES



Le Secrétaire,

Béatrice RAMIREZ

B. Ramirez